



# La lutte régionale contre les mouches des fruits et légumes en Afrique de l'Ouest

Lettre d'information

N°2, Juin 2007

## Sommaire :

- Exemple de prise en compte du problème au Sénégal
- Quelles solutions en post-récolte ?
- Les producteurs doivent mettre en place des actions de prévention : témoignage...
- Vos réactions
- Bientôt un Plan régional d'Action contre les mouches des fruits
- L'Europe et les mouches des fruits
- Des nouvelles de Côte d'Ivoire
- L'île Maurice lutte aussi contre les mouches des fruits

## Exemple de prise en compte du problème au Sénégal

Au Sénégal, un Comité de lutte contre les mouches des fruits a été créé et a permis la production d'un document stratégique sous forme d'un plan d'actions de contrôle des mouches des fruits au niveau national sous la direction de la DPV. Les activités réalisées sous l'égide du Comité sont :

- la réalisation d'un film plaidoyer pour la prise en charge du problème à tous les niveaux ;
- la réalisation d'une mission de terrain pour dresser l'état des lieux des différentes zones de production de mangues ;
- l'organisation le 13 décembre 2006 d'une journée de lancement de la lutte nationale contre la mouche des fruits ;
- la participation de la DPV en tant qu'expert à la CMA/AOC de Conakry du 29 novembre au 1er décembre 2006 pour partager avec les

autres délégations la gravité de la situation ;

- la production d'un guide pratique illustré de lutte intégrée contre les mouches des fruits pour techniciens et producteurs, en français et en langue nationale Wolof (disponible) ;
- le test du Guide sur 3 coopératives de producteurs des Niayes ;
- la participation aux vidéoconférences de la Banque Mondiale pour manifester l'intérêt du Sénégal dans le cadre d'une gestion régionale de la situation des mouches.

Mbaye Ndiaye Ing. Agronome (Entomologiste)  
Chef du Laboratoire de Phytopharmacie  
Coordonnateur du programme de lutte contre les mouches des fruits  
Direction de la Protection des Végétaux



Présentation des thèmes sur les mouches par une approche interactive suscitant le débat au cours d'une séance de formation

## Quelles solutions en post-récolte ?

La revue des techniques utilisées en traitement post-récolte des fruits potentiellement touchés par les mouches des fruits, montre un éventail intéressant de possibilités. Malheureusement certaines de ces techniques nécessitent encore de la recherche et/ou du développement tech-

nologique pour arriver à des protocoles opérationnels et reconnus.

A ce jour il faut savoir que ce sont les traitements thermiques qui sont communément utili-

(Suite page 2)

Cette lettre du COLEACP et du CIRAD est destinée à l'information de tous les opérateurs publics et privés concernés par la problématique des mouches phytophages en Afrique. En contribuant à la coordination des initiatives, elle vise à apporter aux filières agricoles des solutions fondées scientifiquement et économiquement. Elle est publiée avec l'assistance de la Coopération Française.

« A ce jour il faut savoir que ce sont les traitements thermiques qui sont communément utilisés : eau chaude et air chaud »

« Pour lutter efficacement contre la mouche des fruits sur la mangue, les producteurs doivent mettre en place des actions de prévention dans les vergers et au conditionnement. »

sés : eau chaude et air chaud. Ces traitements peuvent être envisagés à court terme pour le problème qui se développe sur les fruits en Afrique de l'Ouest, avec toutefois des adaptations à faire. En effet, un travail d'expérimentation doit être mené pour établir les paramètres optimaux de température et de durée de traitement efficaces contre les œufs et larves de *B. invadens*, à préciser en fonction des cultivars et des stades de maturité des fruits. Ce travail peut se faire en un seul site et servir à l'ensemble des zones de production.

Les résultats permettront de faire ensuite des choix technologiques d'installation de chaînes de traitement en fonction des équipements possibles, des structures d'accueil (disposition en eau, en énergie...), des aspects réglementaires des marchés concernés... Ce travail d'adaptation est à prévoir pour chaque zone qui a ses caractéristiques propres de production, de marchés et d'infrastructures. C'est cette approche 'intégrée' qui permettra de gérer au mieux la qualité de cette filière de production au profit des producteurs et des consommateurs.

Rémy Hugon / Cirad

## Les producteurs doivent mettre en place des actions de prévention : témoignage...

Peter Hobert, Directeur de BUD-Holland bv (Pays-Bas). Créée en 1969, BUD-Holland bv importe une large gamme d'exotiques de plus de 90 pays, dont des mangues du Mali et de la Côte d'Ivoire, par avion et par bateau.

« Notre entreprise a le souci permanent de la qualité et tous nos produits exotiques doivent répondre aux exigences de qualité les plus élevées. Nous pouvons le faire grâce aux excellents contacts établis au cours des dernières décennies avec des producteurs indépendants à travers le monde et grâce aussi à notre politique de qualité qui commence à la source. Notre entreprise applique dans toute son organisation des standards de qualité reconnus internationalement tels que H.A.C.C.P. et BRC Global Food Standard. Elle travaille avec de nombreux producteurs certifiés qui fournissent cette qualité

constante recherchée. »

En 2006 et 2007, BUD-Holland bv a importé des mangues Amélie et Kent du Mali et de la Côte d'Ivoire. L'entreprise néerlandaise a enregistré une seule interception en 2006 pour cause de présence de mouches des fruits, aucune à ce jour en 2007. M. Hobert souligne que "pour lutter efficacement contre la mouche des fruits sur la mangue, les producteurs doivent mettre en place des actions de prévention dans les vergers et au conditionnement. Les contrôles à l'arrivée en Europe sont stricts et lorsqu'il y a destruction d'un lot complet pour cause de mouche, les conséquences économiques sont dommageables pour tout le monde."

M. Hobert estime que la lettre électronique est un support d'information utile, qui va dans la bonne direction.

## Vos réactions :

Producteurs exportateurs restent impuissants contre le phénomène de la mouche de fruits, surtout les exportateurs qui n'ont pas de détecteur sophistiqué pour s'assurer que le fruit a été piqué et ce n'est qu'en destination qu'elle apparaît. La méthode de lutter contre la mouche n'est point maîtrisée chez beaucoup de producteurs et même ignorée chez certains, il y a lieu d'intensifier les formations et sensibilisations et de proposer des moyens adéquats de lutte.

Kone Yaya  
Exportateur de mangues au  
Burkina-Faso

Félicitations pour cette initiative des partenaires traditionnels qui n'ont jamais ménagé leurs efforts pour le développement des filières horticoles ACP.

Le problème de la mouche dévastatrice de nos mangues est plus que sérieux et nécessite des propositions concrètes. Durant la campagne mangue 2006, seules 6 tonnes ont été expédiées par mes soins sur un potentiel de 15 tonnes export à partir d'une ferme de la zone de NIAGA - Rufisque Sénégal.

J'ai noté que, dès la première pluie, les dégâts se sont accentués et ne pouvaient être arrêtés. Je conseille que les récoltes se fassent au maximum durant la période avant les pluies et donc de privilégier les variétés précoces à l'export, notamment la Kent qui semble malheureusement plus sensible que la KEITT (tardive) en période d'attaque .

Il paraît que le basilic peut être utilisé comme piège pour ensuite y porter le traitement chimique approprié (Spinosad).

J'espère que tous ceux qui ont participé à la visioconférence sur la mouche avec la Banque Mondiale interviendront à travers le présent forum. Mes encouragements à tous et luttons contre ce fléau.

Mbodji Macoumba  
Exportateur de mangues au Sénégal

Si vous souhaitez résilier votre abonnement à la lettre d'information, merci d'adresser votre demande à :

frederique.espinasse@cirad.fr



## Bientôt un Plan régional d'Action contre les mouches des fruits

Sur demande de la CEDEAO, l'Union Européenne finance l'étude de faisabilité d'un Plan régional de lutte coordonnée contre les mouches des fruits, qui vise spécifiquement à améliorer la situation phytosanitaire en Afrique de l'Ouest. Il faut en effet réduire les dommages infligés par les mouches aux cultures, qui affectent la disponibilité et la qualité des fruits et légumes, en particulier des mangues, destinés à la consommation locale et à l'exportation.

L'étude couvrira 8 pays de la région, à savoir : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali et Sénégal. Elle permettra de disposer d'un synopsis détaillé des situations nationales (niveaux d'infestation, dégâts aux cultures, groupes concernés, initiatives en cours ou prévues, interventions de bailleurs) et de recommander les actions les plus pertinentes et les plus économiques à réaliser au plan régional, en complément des initiatives nationales en cours ou prévues.

Trois experts internationaux interviendront sur cette étude (1 agroéconomiste/chef de projet, 1 entomologiste, 1 spécialiste de la post-

récolte) ; après l'exploitation documentaire des études et rapports, une phase d'enquête de terrain réalisée avec l'appui de consultants nationaux permettra de quantifier les ravages causés par les mouches aux cultures horticoles et au potentiel export des vergers commerciaux, et de repérer les initiatives prises dans chaque pays par les autorités publiques et/ou le secteur privé, ainsi que par les bailleurs. C'est la synthèse des actions pertinentes à réaliser, d'une part au plan de chaque pays, d'autre part au plan de la région, qui constituera le Plan ouest-africain de Lutte contre les mouches des fruits.

Le contrat pour réaliser cette étude vient d'être remporté par le cabinet de consultants Itatrend. Le démarrage des travaux est prévu dès juillet 2007, avec la remise d'un rapport provisoire début octobre et du rapport final fin novembre. Il s'agit donc d'un 'timing' assez serré mais qui reflète la volonté de l'UE d'apporter le plus rapidement possible un soutien concret aux filières ouest-africaines touchées par le fléau des mouches phytophages.

Catherine Guichard / COLEACP

*« Le démarrage des travaux est prévu dès juillet 2007, avec la remise d'un rapport provisoire début octobre et du rapport final fin novembre »*

## L'Europe et les mouches des fruits

Il y a eu une alerte à la mouche des fruits en 2005 lorsque des larves de *Bactrocera zonata* ont été découvertes en Espagne dans des agrumes en provenance d'Égypte. Elle a déclenché une étude d'analyse de risque (PRA = Pest Risk Analysis) que l'Espagne a dû réaliser.

L'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (AESAs) a évalué cette analyse. Si l'importance et le danger potentiel de l'arrivée de cette mouche ont été reconnus pour les pays du Sud de l'Europe, l'AESA a invité à poursuivre cette analyse afin de la compléter en apportant des précisions et en proposant des mesures correctrices sur les points suivants :

- les voies d'entrée de ce nouveau ravageur et les moyens de surveiller sa progression,
- les zones et les cultures les plus menacées, et les conséquences économiques induites.

Ces remarques vont constituer un 'cas d'école' très proche de celui que peuvent connaître les zones de production fruitières nouvellement atteintes par *B. invadens*. Il montre une méthodologie d'étude et un renforcement du dispositif de surveillance qu'il serait intéressant d'étudier dans le cas des mouches des mangues en Afrique de l'Ouest.

Ce cas indique aussi une **attention particulière de l'Europe sur le problème des mouches des fruits** et un renforcement attendu des mesures de protection pour ce type de ravageur.

En savoir plus :

[http://www.efsa.europa.eu/en/press\\_room/news/wns\\_fruit\\_fly.html](http://www.efsa.europa.eu/en/press_room/news/wns_fruit_fly.html)

Rémy Hugon / Cirad

*« Ce cas indique aussi une attention particulière de l'Europe sur le problème des mouches des fruits »*



## Des nouvelles de Côte d'Ivoire

Depuis deux ans les exportateurs de Côte d'Ivoire réorganisent la production de mangues au sortir de la crise politique qui a affecté le pays. La tendance quasi générale actuelle est à l'expédition par container, alors que les envois par reefer représentaient auparavant une partie très importante des lots expédiés. Une fraction très notable des descentes des containers sur Abidjan se fait maintenant par la voie ferrée ! Cette évolution est arrivée en adaptation des contraintes au transport routier au fort moment de la crise, pour envoyer les mangues au port depuis le Nord du pays (zone de production). Les exportations ont atteint 14 000 tonnes environ l'an dernier, ce qui représente le plus gros chiffre effectué par le pays à ce jour. La campagne 2007 de récolte de mangues (les exportations durent de la mi-mars à la mi-juin), vient de se terminer : un bilan est en cours de rédaction.

Sur le plan des connaissances et de la recherche, il y a un grand besoin de formations à dispenser auprès des producteurs et des opérateurs pour une mise à jour sur les nouveaux développements de la lutte contre les mouches des fruits. Ce type de ravageur constitue le fléau majeur de la mangue ivoirienne à l'heure ac-

tuelle et l'apparition récente de l'espèce, *Bactrocera invadens*, très invasive, et qui a pris le dessus sur les espèces anciennement présentes, a rendu la situation encore plus critique.

Les travaux du programme Arboriculture fruitière du CNRA sont engagés sur ce volet. Ils traitent de la connaissance de la biologie locale de *B. invadens* et du recensement des plantes hôtes (domestiques et sauvages). Ce dernier point est essentiel pour localiser les foyers potentiels de présence du ravageur, en l'absence de mangues. L'équipe du programme vient de réaliser récemment, une tournée de diagnostic sanitaire (maladies et ravageurs) du verger de manguiers de Côte d'Ivoire. Le traitement des données est en cours.

Sur le plan commercial, la filière s'attache à s'organiser pour se conformer à la certification EUREPGAP pour les mangues d'exportation. Les producteurs surtout doivent impérativement progresser vers plus de professionnalisme pour s'aligner sur les règles du marché international.

Achille N'Da Adopo / CNRA  
Chef du Programme arboriculture fruitière



Manguier fleuri

## L'île Maurice lutte aussi contre les mouches des fruits

Huit espèces de mouches sont d'importance économique à l'île Maurice. Trois d'entre elles attaquent les mangues, goyaves, pêches, loquat, etc. (mouche du Pêcher, mouche du Natal, mouche méditerranéenne), tandis que la mouche des melons attaque toutes les cucurbitacées telles que le concombre, la courgette, les chayottes, etc. et celle des tomates attaque les tomates.

Dans le cadre du Programme National sur le Contrôle des Mouches des Fruits (NFFCP) entrepris dès 1994 et poursuivi à ce jour, des techniques d'annihilation des mâles et d'application d'appâts sont utilisées dans les jardins familiaux de différentes localités pour abaisser la pression phytosanitaire et sauvegarder les récol-

tes et la qualité des fruits. Une certaine quantité d'appâts est fournie gratuitement aux propriétaires d'arbres fruitiers afin qu'ils changent régulièrement les appâts ; ils peuvent s'en procurer également auprès de sept centres de distribution répartis dans l'île.

Cette technique à elle seule n'est pas suffisante pour contrôler les mouches. La collecte et la destruction appropriées des fruits infestés a également beaucoup d'importance.

(Ministry of Agriculture, Fisheries and Cooperatives / Research & Development - Mauritius)

## Participez à la lettre d'information

Enrichissez la lettre d'information et partagez votre expérience en nous adressant vos contributions. Pour cela, communiquez-nous votre texte (environ 200 mots) accompagné d'une illustration (photo ou graphique) avant le 15 de chaque mois. Votre article paraîtra dans le numéro suivant. Merci d'adresser vos contributions à:

### COLEACP

Comité de Liaison Europe- Afrique- Caraïbes -Pacifique

5, rue de la Corderie - Centra 342  
94586 Rungis Cedex - France

Tél. 33 (0)1 41 80 02 10 - [www.coleacp.org](http://www.coleacp.org)

Contact : Catherine Guichard - [catherine.guichard@coleacp.org](mailto:catherine.guichard@coleacp.org)

### CIRAD

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

TA B-DIR/PS3 - Boulevard de la Lironde  
34398 Montpellier Cedex 5 - France  
Tél (33) (0)4 67 61 55 77 - [www.cirad.fr](http://www.cirad.fr)

Contact : Rémy Hugon - [remy.hugon@cirad.fr](mailto:remy.hugon@cirad.fr)

Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de :



MINISTÈRE DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES



France Coopération  
15 et 20, rue Monsieur  
75000 Paris - France  
Tél. 33 (0)1 53 69 30 00  
[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)